

■ LES DÉCRYPTAGES

DISTRIBUTION

Un fonds de soutien au courtage

Une quinzaine de dirigeants du courtage ont décidé d'aider les courtiers de proximité à financer leur développement. Leur société d'investissement sera dotée de 2 à 3 M€.

L'idée germe dans l'esprit de quelques dirigeants depuis quelques années, la crise sanitaire a accéléré leur réflexion. Une quinzaine « d'entrepreneurs du courtage » (lire ci-dessous) a décidé de se fédérer pour lancer un fonds à destination des courtiers de proximité. Baptisée Bloomstep, cette société d'investissement s'est fixée l'ambition d'apporter un coup de pouce financier aux cabinets bloqués dans leurs projets de développement.

« Face à une réglementation omniprésente, au digital devenu incontournable ou au besoin pour certains dirigeants de passer le flambeau,

des investissements sont nécessaires. Or, les petits cabinets n'ont pas toujours les moyens de les absorber », confie Jérémy Sebag, cofondateur de SPVie Assurances et coinvestisseur de Bloomstep. Un manque de moyens renforcé par la difficulté, pour nombre d'entre eux, à obtenir des prêts bancaires.

Réticence des banques

« Il y a aujourd'hui un trou dans la raquette dans le financement des petites entreprises comme les cabinets de courtage. D'un côté, les banques sont souvent réticentes à financer entièrement des acquisitions ou des projets de transformation ; de l'autre, les fonds d'investisse-

ment ne sont pas structurés pour investir des petits tickets de quelques centaines de milliers d'euros », souligne Guillaume Eymar, associé au sein de la banque d'affaires Cambon Partners et administrateur de Bloomstep aux côtés de Marc Petitier, associé du cabinet d'avocats White & Case.

À son démarrage, la société sera dotée d'un capital compris entre 2 et 3 M€, issu des deniers personnels de ces business angels du courtage. De quoi procéder à une dizaine d'investissements sur les deux prochaines années. « Chacun d'entre eux bénéficiera d'un parainage pour guider le courtier dans ses problématiques de

croissance. L'accompagnement pourra traiter des sujets de digitalisation, d'organisation, de développements produits, d'acquisitions... », rappelle Cédric Pironneau, cofondateur de SPVie Assurances.

Dans les faits, Bloomstep fonctionne comme un fonds de capital investissement (private equity). Chaque somme allouée, assimilable à de la dette, renforcera les fonds propres des cabinets sélectionnés. « Cette prise de participation minoritaire pourra aider le courtier à boucler un emprunt bancaire dans le cas d'une volonté forte de croître en organique ou par acquisition », ajoute Guillaume Eymar.

La démarche n'est pas philanthropique non plus. « Nous attendons bien un remboursement moyennant des intérêts, mais au moment où le courtier le décidera, ce qui change la donne », précise Jérémy Sebag.

Multiplicité de projets

L'éventail des projets susceptibles d'être financés par la société d'investissement se veut le plus ouvert possible à la condition de ne pas participer à des opérations de sauvetage. Les dossiers seront examinés par les administrateurs de la société composés des investisseurs, d'un banquier et d'un avocat d'affaires. « L'objectif n'est pas de passer trop de temps sur la qualification et l'information en tant que tel comme on le ferait avec un fonds d'investissement, mais de débloquent un ticket rapidement pour le courtier », précise Marc Petitier. Les premiers investissements devraient voir le jour d'ici à début 2022.

● SÉBASTIEN ACEDO

De nombreux courtiers ont du mal à obtenir un prêt face à des banques souvent réticentes à financer leurs projets.



GRADYRESE PA / GETTY IMAGES



Ils investissent dans Bloomstep

Une quinzaine d'entrepreneurs du courtage font partie des premiers investisseurs de la société, parmi lesquels :

- Karim Irouche, PDG du groupe Finare
- Jérémy Sebag, cofondateur SPVie Assurances
- Cédric Pironneau, cofondateur SPVie Assurances
- Marco Favale, président chez BEAGroup
- François Blot, fondateur d'Assurances de l'Adour (2A)
- Gilles Zeitoun, président-fondateur du groupe Molitor-Ciprés
- Julien Vignoli, ex-directeur général délégué de Gras Savoye, conseiller du président de SPVie
- Pierre Simon, ex-DG de Gras Savoye Berger Simon